

23 déc 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 23 décembre 2004](#)

Licences Oracle

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la passation d'un contrat de service, via une procédure négociée et sans publicité, avec la firme Oracle Belgium pour la transformation, l'achat et l'entretien des licences Oracle.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la passation d'un contrat de service, via une procédure négociée et sans publicité, avec la firme Oracle Belgium pour la transformation, l'achat et l'entretien des licences Oracle.

On utilise à la Défense une base de données Oracle pour les applications centralisées. Depuis 2002, des licences de base de données Oracle ont donc été acquises. Des applications supplémentaires ont multiplié le nombre d'utilisateurs des applications centralisées. Il s'est dès lors avéré utile de transformer les licences existantes en licences processeur et d'acquérir des licences processeur supplémentaires. Oracle Belgium a développé le logiciel et se porte garant de son entretien.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe